

Pourquoi aurait-il cela ? Où Riel a-t-il appris cette leçon ? Qui lui a appris que cela payait de faire une émeute ici, et d'avoir un archevêque qui négociait pour obtenir des fonds publics du Canada afin de le consoler ? (*Who taught him it paid to kick up a row here, that he might get an Archbishop to negotiate for the public money of Canada to console him ?*)

Lisons maintenant l'opinion d'un député libéral aux Communes M. P. B. Casgrain, député de l'Islet. Dans un livre écrit par lui sur le défunt lieutenant-gouverneur Luc Letellier de St. Just, on lit à la page 145 :

"Riel avait été dès son enfance le protégé de Mgr. Taché, archevêque de Saint-Boniface, et était encore un tout jeune homme. Exalté, énergique, et d'un caractère cherchant à commander, il prit une influence suprême sur les Métis. La suite fera voir qu'il n'était pas à la hauteur de la réputation qui lui fut faite. Il commit, dès son début au pouvoir, un crime inutile qui perdit sa cause.

"Dans l'intervalle, le 4 Mars, Riel, soit pour se débarrasser d'un prisonnier incommode qui le menaçait, soit pour faire un exemple d'autorité, soit par crainte pour sa personne, fit passer le nommé Scott sommairement devant une prétendue cour martiale, sans l'entendre, et quelques heures après, il le fit fusiller par un peloton de soldats commandés par le capitaine Lépine.

"L'exécution, stupidement dirigée fut brutale, et on prétendait avoir entendu les gémissements de la malheureuse victime, presque sous le couvert du cercueil, qui fut levé pour lui porter le coup de grâce. Le cadavre refusé aux parents, disparut dans la nuit, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu.

"A la nouvelle de ce meurtre un frisson d'horreur passa sur le Canada, la surexcitation devint à son comble, surtout dans Ontario."

La mort de Scott.

Il est presque impossible de juger l'affaire Riel, en parfaite connaissance de cause, sans remonter à sa première rébellion.

Nous ne voulons pas discuter la question de savoir si Riel et les métis ont eu droit de se révolter en 1869-70.

Mais même en admettant (ce qui n'est pourtant pas admissible) que Riel fut le chef d'un gouvernement légitime lorsque, le 4 mars 1870, il faisait exécuter Thomas Scott, il n'en commit pas moins alors, un acte qui est bien de nature à altérer les sentiments de clémence en sa faveur.

En faisant fusiller Thomas Scott, Riel commit un acte qui fut alors considéré comme un meurtre par tout le monde civilisé.

Les chefs libéraux furent les plus ardents à le qualifier comme tel.

M. Laurier lui-même fut de cet avis. Voici ce qu'il disait en pleine Chambre des Communes, à la session de 1875 (Hansard, p. 120) :

Je suis prêt à admettre que dans la question devant la chambre, des sentiments d'orgueil ont été soulevés dans la province de Québec, où une certaine presse est allée jusqu'à dire que la mise à mort de Scott n'est pas du tout un meurtre.

Malgré la gravité de ce crime Riel fut cependant épargné, grâce à l'influence de Mgr. Taché et des députés conservateurs de la province de Québec, grâce à la générosité de Sir John A. Macdonald qui fournit de fonds secrets à Riel pour lui permettre de fuir.

On verra plus loin que, tandis que Sir John usait ainsi de clémence, M. Blake, celui qu'on ose nous présenter en ce moment comme un homme à vues larges, M. Blake soulevait par tous les moyens le fanatisme d'Ontario et l'exploitait avec succès contre les conservateurs.

C'est en hurlant contre LE MEURTRE DE SCOTT qu'il parvint au ministère provincial d'Ontario et en devint le chef le 20 décembre 1871.